

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 17 (1929)
Heft: 6

Artikel: Où les conduisons-nous?
Autor: Naef, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OU LES CONDUISONS-NOUS ?

par HENRI NAEF.

Avant de publier l'article qu'on vient de lire, M. Louis Sudan eut la courtoisie de m'avertir. Comme il ne s'en prend pas à moi-même, mais à une cause autrement importante, que nous ne saurions renier sans lâcheté, il me permet de lui répondre en toute simplicité et en toute franchise.

D'abord, une première rectification : je ne suis pas un éminent folkloriste, ainsi qu'il me qualifie à tort ; je ne suis même pas patoisant, ce qui me contriste beaucoup davantage. Peut-être consentira-t-on à trouver pertinente l'excuse que je ne suis pas né dans le canton de Fribourg et que ma langue maternelle n'est pas le patois. Pourtant je m'efforce de racheter cette infériorité — car c'en est une de ne point sentir toutes les finesses d'un peuple que l'on s'applique à servir — en ne perdant jamais une occasion de m'y exercer.

Cette déclaration faite, je remercie M. Sudan d'avoir estimé digne d'intérêt, d'étude, de controverse enfin, le sujet par deux fois développé en séance de la Société d'histoire. Mais quel dommage qu'il n'ait pas assisté, ni pris part à nos discussions ! Que celle d'aujourd'hui s'en trouverait abrégée. Car, sans lui faire de tort, je crois bien que la plupart des arguments dont il se sert, nous les avons déjà pesés et soupesés. Quelques-uns ont été combattus par moi-même dans la préface du livre publié cette année par M. Fernand Ruffieux, sous le titre *Dou vilyo è dou novi*. Plusieurs autres ont été examinés dans une causerie donnée ce printemps en public et que les

Etrennes fribourgeoises me font l'honneur d'insérer dans le volume de 1930.

Cela circonscrit d'autant le débat.

Divisant en deux parties l'étude à laquelle je crois devoir répondre, j'intitulerai la première: *L'avenir de notre patois*¹, et l'autre: *Le patois et l'école*.

Que veut prouver M. Sudan ? que le patois est fragile ? qu'il a devant lui, et aussi derrière, des obstacles et des adversaires ? Qui le conteste ? personne. C'est de cette constatation que nous sommes tous partis. Nous concédons même qu'aujourd'hui le péril est plus grand que jamais ; mais, tandis que M. Sudan, fataliste, dit simplement : « Qu'y faire ? » nous organisons la résistance. Si le gruérin périclète, nous l'aurons du moins défendu de toutes nos forces et de toutes nos convictions.

En passant, je ferai des réserves sur une opinion que l'on me prête un peu à la légère. Les « quelques œuvres en patois, publiées ces dernières années » ne me tournent pas la tête ; je constate seulement que leur apparition constitue un fait nouveau, et je vais jusqu'à prétendre que le patois aurait la vie sauve si le nombre de ses écrivains (et de ses amis) s'accroissait.

De là à entonner un chant triomphal, il y a loin, hélas !

Les efforts d'un Cyprien et d'un Fernand Ruffieux, d'un Pierre et d'un abbé Joseph Bovet, d'un Etienne Fragnière, d'un curé Kolly, d'un Gapany, et d'autres, nous donnent raison d'espérer. Nous trompons-nous ? Trouveront-ils des émules, gens de goût, assez cultivés pour élever encore l'idiome autochtone ? Seront-ils au contraire les derniers de leur race et finira-t-elle comme celle des Abencérages ? La réponse sera ce que voudra le peuple même. Avec une âme de vaincu, on ne peut que mourir.

¹ Est-il besoin de dire que nous entendons par là le romand fribourgeois et plus particulièrement le gruérin ?

Je ne comprends pas bien, à ce propos, la dialectique de mon honorable contradicteur quand il nous objecte l'exemple de Louis Bornet. Certes, il a « essuyé le feu croisé » des intellectuels, ses contemporains, les quolibets des gens de lettres, la leçon d'Hubert Charles. Qu'est-ce à dire ? sinon que cet excellent Charles a commis, en français, des vers déplorables¹, tandis que Bornet a produit, en patois, un chef d'œuvre, apprécié d'emblée par Alexandre Daguët² et que les années bonifient comme un vin subtil. Pauvre et courageux Bornet ! Est-il juste de penser qu'il eut tort parce qu'il a subi de ridicules sarcasmes ? La mémoire de ses détracteurs s'en couvre au contraire de confusion. Si le lyrisme gruérien montre encore quelque envol, c'est à lui qu'il le doit peut-être. Le poète a triomphé.

Les Provençaux, sachant apprécier leurs trésors, se glorifient chaque jour de leurs modernes troubadours. Les Fribourgeois n'en seraient donc pas capables ?

Serait-ce par hasard que le français les nourrit d'une manière tellement substantielle qu'ils se sentent rassasiés ?

On nous montre dans le journalisme un agent destructeur du patois. Il ne le serait plus s'il faisait à la langue maternelle une place suffisante. De fait, la presse locale le comprend souvent ; qu'elle persévère, et quand elle écrit en français, et bien ! que ce soit... du français. Son influence serait alors heureuse, doublement.

Quant à trouver une consolation dans l'étude purement scientifique des patois, j'en félicite qui s'en contente³.

¹ Exemple : « *Mais l'ermite soudain,
Se jetant sur son sein,
S'écria : Célestine !
Merci, bonté divine.* »

(*L'Emulation*, 1842, n° 11, p. 7-8).

² Voir *L'Emulation* de janvier 1842, n° 10, p. 7 : « De quelques essais dans le vieil idiome roman ». *Les Tzévreis* avaient paru dans le n° 8 de décembre 1841, et la polémique se développa en 1842, dans les numéros 9, 10 et 13.

³ Aux importantes études de François Haefelin, *Les patois romans du canton de Fribourg* (Grammaire, Choix de poésies popu-

Très utile cela, mais insuffisant pour aider à vivre un idiome qui n'a pas exhalé son dernier soupir et dont quelques auteurs savent tirer encore des chants harmonieux.

Loin de se gausser du patois, comme naguère, les intellectuels lui offrent maintenant leurs services, après avoir enfin découvert sa valeur d'expression psychologique et littéraire. Il en est temps, car, s'il est aisé de cataloguer les causes de sa régression, il est plus difficile de pourvoir aux moyens d'en arrêter le déclin.

Ainsi, naturellement, nous parvenons au second point traité: le patois et l'école. Ici, M. l'instituteur Sudan est chez lui, si je puis dire. « L'instruction publique, — il le constate —, a fait une brèche à l'édifice » du patois. Assurément, et depuis longtemps nous nous évertuons à le clamer. Ce que nous ignorions en revanche, c'est le texte du Règlement général des écoles primaires, et nous remercions M. Sudan de nous avoir révélé la lettre de l'article 188. Voilà qui est clair et qui atténue la responsabilité de plusieurs. Le règlement est en lutte ouverte avec le patois, et le maître qui prend au sérieux les ordres reçus doit proscrire la langue maternelle et la poursuivre même hors de l'école.

Mais là aussi, tandis que M. Sudan accepte d'un cœur léger, je m'insurge. Il invoque les grands pédagogues du pays, le Père Girard. Je le veux bien. Au temps, où vivait ce religieux dont nous sommes fiers, l'instruction obligatoire était une nouveauté, et le patois régnait en

lares, Glossaire) paru en 1879, de Louis Gauchat, *Le patois de Dompierre*, en 1891, et des autres collaborateurs du *Glossaire des patois romands*, pour le pays fribourgeois, on peut adjoindre, pour en recommander la lecture, le volume plus général d'Albert Dauzat, *Les Patois (Evolution-Classification-Etude)*, paru en 1927, à Paris, chez Delagrave. — Sur la littérature en patois fribourgeois, voir Louis Gauchat et Jules JeanJaquet, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, Neuchâtel 1912-1920, 2 vol. 8°.

maître sur tout le pays. Le français n'avait de place forte qu'à Fribourg-ville. Et encore¹ !

Était-ce alors un tort d'octroyer au français un rang privilégié ? Question oiseuse ! Lui seul pouvait devenir la langue universelle d'échange, lui seul était apte à ouvrir au peuple la voie du progrès. Oui, je dis du progrès, intellectuel et matériel. Que l'on m'entende bien cependant : la situation n'est plus ce qu'elle était à l'époque du Père Girard. Et celui-ci, de par sa lumineuse intelligence, serait vraisemblablement le premier à proposer la modification d'un règlement trop rigide et devenu pernicieux.

Le français s'est implanté dans le nid fribourgeois à la manière du coucou et il jette par dessus bord la progéniture de ses nourriciers. C'est aller un peu fort.

Si l'on en croit M. Sudan, le patois « ne peut que nuire à la correction de la phrase, à la facilité d'expression et à la prononciation. Il contribue à la difficulté qu'ont nos jeunes gens à parler le français avec aisance... » etc.

Soyons équitables ; rendons à l'adversaire quelques points : nous parlons mal, nous écrivons mal. Le régent le constate à l'école, nous le constatons chaque jour dans la presse, dans nos assemblées publiques et dans nos sociétés. Où cela donc ? Dans la campagne fribourgeoise ? sans doute. Mais aussi dans la ville de Fribourg d'où le patois a disparu ; dans nos campagnes vaudoises où il n'est plus compris, dans nos cantons-cités, comme Genève, où l'argot se substitue au français, bien ailleurs que parmi les écoliers².

L'élève patoisant, nous dit-on, prononce le français d'une manière défectueuse. Il se peut. L'élève genevois,

¹ Hubert Charles écrivait, en 1842 : « L'usage de la langue française, il faut le dire, ne date presque que d'hier dans le canton de Fribourg. Celui du patois était général, même dans les premières classes de la société... » (*L'Emulation*, 1842, n° 9, p. 5, « Littérature romande, Morceau critique et philologique ».)

² Voir les articles de M. Robert de Traz, sur « Notre langue maternelle » dans le *Journal de Genève* des 30 octobre et 10 novembre 1929.

le vaudois, le neuchâtelois n'ont-ils donc pas d'accent ? Le leur est-il du moins plus harmonieux ? J'en atteste l'oreille délicate de nos hôtes, nés dans l'Île de France ou l'Anjou. Un ancien inspecteur fribourgeois de l'enseignement nous fit un jour, à peu près en ces termes, cette déclaration que je ne suis pas seul à avoir entendue :

« Les meilleurs résultats de français, je les ai constamment trouvés dans les paroisses où le patois vivait encore, non dans celles où il avait disparu. » La constatation n'est point paradoxale, les enfants apprennent mieux ce qui leur est entièrement inconnu que ce qu'ils s'imaginent déjà savoir.

Je n'ai, pour citer un exemple, jamais entendu de paysans vaudois ou genevois (donc purs de toute « patoisserie ») s'exprimer avec autant d'élégance et écrire avec plus de forme que de nombreux Valaisans, dont la langue maternelle est demeurée dans toute sa vigueur ancestrale.

Sur ce point donc, je ne me tiens pas pour battu, et je prétends que M. Sudan tranche trop vite, en déclarant que « sous l'angle pédagogique la cause du patois lui paraît entendue »... si toutefois une cause a plusieurs angles.

Mettons-nous au service fidèle du français, notre langue, et n'accablons pas le patois de nos propres péchés. N'en faisons pas notre bouc émissaire : en plein Paris, on offense aussi la grammaire et les concierges disent « bouc hémisphère ». Au lieu des romans passionnels à Fr. 0.60, cette instruction du peuple, reprenons Molière et Racine, La Bruyère encore et Montesquieu. Mais ne disons pas : le patois est coupable.

Bien plus, a-t-il quelque mérite ? Voilà par où nous voulons conclure. Je vous l'ai écrit, M. Sudan :

Le patois est une langue noble, descendant du latin dont le français est avec lui le fils heureux, riche et puissant ¹.

¹ Il ne fut d'ailleurs pas toujours heureux, riche et puissant. Au XVI^{me} siècle encore, il était banni lui aussi des écoles. « On y parlait latin, l'usage de la langue nationale étant interdit. » (IMBART DE LA TOUR, prof. à l'univ. de Bordeaux, *Les origines de la Réforme*, Paris 1905, t. I, p. 523.)

Il contient des mots illustres et gracieux, joyaux du peuple qui les conserve.

Il exprime la pensée exacte, spirituelle, enjouée, rude aussi, énergique, d'un vieux peuple montagnard.

Ce peuple, grâce à lui, sauvegarde sa fierté, sa dignité, son aisance de manières. Par lui, il est maître, comme le charbonnier est maître chez lui. Il conserve son autonomie morale, première condition de toute autonomie.

Et quand de cette langue, bien sûr incomplète, moins brillante, moins riche que le français (parfois plus), il est possible de créer de la beauté — ainsi que l'ont prouvé Bornet et ses successeurs — a-t-on le droit de lui faire la guerre ? En notre temps de laideur, nous n'avons pas à gaspiller la beauté où qu'elle soit.

Le corps enseignant, à la collaboration de qui nous faisons appel, nous la refusera-t-il ? Ou se joindra-t-il à nous pour plaider la cause du patois auprès des autorités qui détiennent entre leurs mains, plus qu'elles ne le supposent, son sort tragique ?

DEUX MOTS POUR CLORE LE DÉBAT

Comme la rédaction des *Annales* a bien voulu me communiquer la réponse que M. le Dr Naef donne à ma bien modeste étude sur la question des patois, il me permettra d'y apporter ici quelques précisions et rectifications.

Quant aux obstacles que j'ai signalés comme entravant impérieusement l'ascension des dialectes romands, je regrette qu'on ait été porté à les énumérer plutôt qu'à en reconnaître la nature et leur rôle puissant comme agents de destruction. Et, sans être fataliste, je crois que des faits, des événements, absolument indépendants de la volonté humaine, se produisent souvent, malgré sa résis-

tance, même si celle-ci est collective. Au nombre de ces événements, se range, entr'autres, la vie des idiomes. Par ailleurs, sans avoir une âme de vaincu, un peuple ne peut-il pas être forcé d'avouer sa défaite ?

Sur un autre point, M. Næf avoue ne pas comprendre ma dialectique. C'est quand je parle de Louis Bornet. Mais je suis très loin de jeter la pierre à cet heureux auteur, qui a recueilli de très honorables suffrages, et justement mérités. N'empêche que tout un monde de lettrés a fulminé contre son essai ! Qu'est-ce à dire ? sinon qu'un obstacle, peut-être imprévu autant que nouveau, a surgi. Et qui peut dire que si les œuvres en patois récemment parues connaissaient une certaine vogue, qu'elles franchissent le cercle, très petit — quoiqu'on dise — des lecteurs, elle ne subiraient pas les mêmes attaques ? à tort ou à raison. D'autre part, qu'Hubert Charles ait commis de mauvais vers, personne ne peut le contester ! mais, à mon tour, je ne saisis pas bien le rapport qu'il y a entre un Hubert Charles, faiseurs de vers déplorables, et un Bornet, poète patoisant.

J'ai cité aussi, le journalisme comme étant un redoutable adversaire des patois, et l'on m'objecte qu'il donne parfois un défectueux enseignement du français : c'est possible et même j'ajoute qu'il n'y a pas que la presse locale qui soit répréhensible à cet égard, mais qu'y pouvons-nous ? Elle agit, elle avance, elle pénètre partout, n'est-elle pas la « cinquième puissance » ?

J'en viens à la déclaration de cet inspecteur de l'enseignement qui, je le crois, n'a jamais enseigné aux « petits ». J'accorde qu'il y ait des cas qui justifient l'affirmation de M. Næf lorsqu'il déclare « qu'un enfant apprend mieux ce qui lui est *entièrement* inconnu que ce qu'il s' imagine déjà savoir ». J'ai eu l'occasion de l'observer. Je maintiens cependant que ce n'est là qu'exception, précisément parce qu'il n'y a presque plus d'enfants qui ne connaissent qu'exclusivement le patois, mais, au contraire, la plupart nous arrivent ayant pour tout bagage linguistique un mélange

de mots patois et français on ne peut plus curieux : il faut des mois de labeur pour faire ce que, à notre avis, la famille aurait pu et dû faire.

Sans insister davantage sur cette question, je tiens à déclarer en terminant que je ne suis pas un adversaire du patois pour autant qu'il trouve sa place en dehors de l'école. J'admets pleinement qu'il a des mérites, et d'assez solides, pour lui conserver de sincères et fidèles admirateurs.

L. S.

Note de la rédaction. — *Audiat et altera pars...* Nos lecteurs ont assisté aux débats et ont pu se faire une opinion. La rédaction estime donc que la discussion, dans les *Annales fribourgeoises*, peut être close.

LE CHANT DES COMBOURGEOIS

Dix-neuf cent dix-neuf, dix-neuf cent vingt-six !

Deux peuples venaient de fraterniser. Des huissiers, vêtus de manteaux rouge et jaune, noir et blanc, portant les masses d'argent ; des magistrats, des villes pavoisées, le cœur des patriotes dans la joie. Puis, de nouveau, le chemin silencieux de la destinée... Seul, l'écho des événements puissants de jadis se prolongeait chez ceux qui percevaient les lointaines conséquences.

M. l'abbé Joseph Bovet était du nombre. Le 15 octobre 1927, ayant tiré d'un porte-feuilles un papier semé de notes, il le relut, trempa sa plume dans l'encrier, et voici ce qu'il écrivit :

« Lorsque le Conseil d'Etat genevois est venu porter à Fribourg le vitrail de la Combourgeoisie, j'avais fait exécuter ce chant et nous l'avons redonné dans la salle même du Conseil d'Etat de Genève (ce qui était une fameuse exception), quelque temps après, lors d'un voyage du Groupe choral à Genève ; il y eut réception, avec fleurs et rafraîchissements, par le Conseil, et cela en pleine séance, dans la salle ; puis nous avons chanté ce chant dans la cour du Grand Conseil, qui, lui aussi, suspendit sa séance pour nous écouter et applaudir aux fenêtres. Vous le voyez, c'est presque une histoire... Depuis lors, le Conseil d'Etat (qui nous avait fait tenir sa photographie *in corpore*) a changé¹. Le chant est rentré dans mes cartons. Je ne l'ai pas envoyé pour les dernières fêtes de Genève², le croyant perdu. En son temps, j'avais pensé qu'on pouvait le publier officiellement et le répandre à Genève et à Fribourg, dans les écoles et le public. Mon désir n'a pas été mis à exécution. Le chant rentrera tout de même dans le *Livre de chant des écoles*, en préparation.

Il existe pour quatre voix mixtes, quatre voix égales et deux voix...

J'avais essayé, dans le texte, de libeller tous les traits principaux du fait, avec la pensée de populariser les données d'un bel événement... » Et l'abbé Bovet d'offrir ce chant à son correspondant qui publiait alors *Fribourg au secours de Genève*.

Deux ans se sont écoulés ; le dit correspondant n'a oublié ni le noble message que lui adressa le Haut Conseil d'Etat du canton de Fribourg, ni le *Chant de la combourgeoisie de 1519 entre Genève et Fribourg* que les *Annales* font paraître pour la première fois à l'occasion du jubilé de leur auteur. Ce sont de secrètes douceurs qui compensent bien des fatigues. A celui qui écrit ces lignes échoit le privilège de saluer, au nom des Combourgeois de maintenant le chantre de la patrie commune, émule de cet autre ecclésiastique fribourgeois, Dom Boulard, curé de Courtion, qui, des premiers, tendit aux Genevois malheureux, il y a quatre siècles, une main ferme et fidèle.

En célébrant cette année, le cinquantième anniversaire de l'abbé Bovet, les Suisses romands se font honneur à eux-mêmes et prouvent qu'ils savent comprendre, aujourd'hui encore la voix de l'idéalisme et de la foi.

HENRI NAEF.

¹ Il était présidé en 1919, par M. John Gignoux qui prononça à Fribourg le discours reproduit dans les *Annales fribourgeoises* de 1920 (n° 2) ainsi que celui de M. Perrier, président du Conseil d'Etat de Fribourg. Voir, en outre, *Etrennes fribourgeoises* 1921, p. 104-112, *Entre Combourgeois*.

² Celles de 1926 dont on a lu le récit dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1927, p. 157-161, *Le quatrième centenaire de la combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne*, par M. G. Castella.

Chant de la combourgeoisie entre Genève et Fribourg¹

(Pour 2 voix égales, 3 ou 4 voix mixtes).²

Moderato

JOS. BOVET.

Sop.
Alto.

mf

1. Pour se tendre u - ne main con - fi - ante et loy - a - le, Pour u - nir les des - tins de Ge - nève et Fri -
2. Vous vous ê - tes mon - très les sin - cè - res a - pô - tres Des fran - chi - ses, du droit et de la li - ber -
3. Soy - ons fiers, combourgeois qua - tre fois sé - cu - lai - res, De chan - ter nos a - ïeux u - nis - sant leurs ef -

Ténor.
(ad lib.)
Basse.

mf

f

1. bourg, Fai - sant front aux dan - gers d'in - flu - en - ces ri - va - les, Nos a - ïeux fiè - re - ment se le - vè - rent un
2. té : Ber - the - lier, Be - san - çon, Faïck, Boulard et bien d'autres, Vos grands noms passeront à la pos - té - ri -
3. forts ; Ou - bli - ons ce qui peut ê - tre moins sa - lu - tai - re Et met - tons en commun tout ce qui rend plus

f

mf

1. jour. Nous voulons, nous, leurs fils, en garder souve - nan - ce, Et res - ter des a - mis, bien qu'en d'autres chemins; Que Ge -
2. té. Mais plus tard on di - ra même aussi quels ils furent Ceux qu'un geste amical ra - me - na vers Fribourg; Beau vi -
3. forts. Que Dieu veil - le sur nous, qu'Il pro - tè - ge là Suisse, Nos de - vi - ses sont là qui nous parlent de foi; Que l'a -

mf

f rit.

1. nève et Fribourg, ou - bli - ant la dis - tan - ce, Marchent d'un pas vail - lant, et la main dans la main.
2. trail gé - ne - vois, ceux - là qui te re - çu - rent En sau - ront con - ser - ver la mé - moi - re tou - jours.
3. mour du pa - ys constamment nous u - nis - se; Vi - vent les Fribourgeois, vi - vent les Ge - ne - vois!

f rit.

¹ « Nous vous tiendrons sans varier ». (Lettre de Fribourg à Genève, du 23 mars 1519. AEF., Missival 7, fol. 92v.)

² Cette harmonisation est telle que le chant est exécutable à 2 voix seules; les 4 voix mixtes serviront d'accompagnement.